

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Quintal

Réglement graphique

PLAN Abis : PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Annecy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi
HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.



Trame verte et bleue

- Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L151-23 du CU*
 - Boisements, haies, arbres et bosquets à préserver au titre de l'article L151-23 du CU*
 - Ripisylves et boisements d'accompagnement des cours d'eau à préserver au titre de l'article L151-23 du CU*
 - Corridors et continuum écologiques à préserver au titre de l'article L151-23 du CU*
 - Périmètres de zones humides (à titre informatif)
 - Zones humides et tampons de 10 mètres à préserver au titre de l'article L151-23 du CU*
 - Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du CU*
 - Espaces boisés classés littoraux au titre de l'article L113-1 du CU*

Mobilité

Hiérarchisation des routes départementales

- E
L
S

Tracé de principe pour le transport en commun en site propre inter

- ## **Zones pouvant être aménagées en vue de l'application de l'article L151-38 du CU***

Domaine Nordique

- ## Autres prescriptions

 - █ Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques d'intérêt général
 - ▣ Linéaire de vue à préserver au titre de l'article L151-19 du CU*
 - ☒ Secteur dans lequel toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale au titre de l'article L151-14-1 du CU*
 - Secteurs de Projet en Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG) au titre de l'article L151-41 du CU*
 - Secteurs soumis à des conditions spéciales en raison du manque de capacité électrique au titre de l'article R151-34 du CU
 - Exploitation de carrières repérées au titre de l'article R151-34 du CU*
 - █ Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU* (OAP)

*Code de l'I. Urbanisme

*Code de l'Urbanisme

Prescriptions ponctuelles

-  Cônes de vue
 - Sources

Bâti

- bâti dur
 -  bâti léger

Données d'information

- Forêts (occ. sol DDT 74, 2024)
 - Cours d'eau
 - Chemin de fer

Zonage

- Limites de zones

